

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU JEUDI 1^{er} AVRIL 2021

AM/PB/LAG _____ – Dpt.2021/S/
 Réf. : CRE

/DAG

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 1^{er} avril 2021 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire, pour examiner les questions portées à l'ordre du jour.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 18 février 2021 a été approuvé à **L'UNANIMITE** des élu(e)s.

FINANCES COMMUNALES

Vote du taux des taxes directes locales – Exercice budgétaire 2021.

L'assemblée communale :

DECIDE de fixer les taux d'imposition aux différentes taxes locales directes ainsi qu'il suit :

- Taxe sur les propriétés foncières bâties :
 - *taux communal inchangé* de : 31,31 %
 - *majoré, pour information, du taux départemental fixé* à : 15,05 %
 Le taux de référence pour la taxe sur les propriétés bâties est donc de : **46,36 %**

- Taxe sur les propriétés foncières non bâties (inchangé) : **54,94 %**

(Délibération n°01.04.2021 adoptée à l'UNANIMITE)

FINANCES COMMUNALES

Droits de place, marchés et taxis - Actualisation des tarifs - Exercice budgétaire 2021.

L'assemblée communale :

DECIDE de fixer les droits de place ainsi qu'il suit pour l'année 2021 :

- **Étal de marchands forains pour foires et manifestations exceptionnelles :**
 Le mètre linéaire de façade : 7,00 euros/jour (tarif inchangé)

- **Manèges, loteries, attractions et autres occupations du domaine public :**
 - a) 0 à 49 m² 24,50 euros/jour (tarif inchangé)
 - b) 50 à 100 m² 33,50 euros/jour (tarif inchangé)

- **Manèges, loteries, attractions et autres occupations du domaine public pour la fête de la Sainte Anne (forfait 3 jours) :**
 - a) 0 à – 15 m² 24,50 euros (tarif inchangé)
 - b) 15 à 49 m² 33,50 euros (tarif inchangé)
 - c) 50 à 100 m² 46,90 euros (tarif inchangé)

- **Véhicules forains d'alimentation, d'exposition :**
 - a) 0 à – 15 m² : 6,75 euros/jour ou forfait de 27,00 euros à partir de 4 jours pour la semaine (tarif inchangé)
 - b) 15 à 49 m² : 24,50 euros/jour ou forfait de 98,00 euros à partir de 4 jours pour la semaine (tarif inchangé)
 - c) 50 à 100 m² : 33,50 euros/jour ou forfait de 134,00 euros à partir de 4 jours pour la semaine (tarif inchangé)

- **Redevance annuelle des taxis**276,00 (tarif inchangé)

- **Emplacements contigus aux établissements bancaires réservés aux transporteurs de fonds :**
 1 400 euros par an et par unité

(Délibération n°02.04.2021 adoptée à l'UNANIMITE)

CIMETIERES COMMUNAUX

Actualisation des tarifs des concessions pour l'année 2021.

L'assemblée communale :

APPROUVE les tarifs des concessions proposés par Monsieur le Maire pour l'année 2021, à savoir :

CONCESSION	TERRAIN	BATI	PRIX
QUINZENAIRE - TERRE 2 places	392 €	_____	392 €
TRENTENAIRE - TERRE 2 places	602 €	_____	602 €
URNES FUNERAIRES CIMETIERE LES COLLINES	_____	521 €	521 €
COLUMBARIUM 10 ANS - 4 URNES	_____	685 €	685 €
COLUMBARIUM 30 ANS - 4 URNES	_____	1 780 €	1 780 €
COLUMBARIUM 50 ANS - 4 URNES	_____	2 876 €	2 876 €
COLUMBARIUM PERPETUEL - 4 URNES	_____	5 067 €	5 067 €
CONCESSION PERPETUELLE - BATIE 2 PLACES	2 152 €	2 677 €	4 829 €
CONCESSION PERPETUELLE - BATIE 6 PLACES	3 187 €	3 989 €	7 176 €
CONCESSION PERPETUELLE - TERRE 4 / 6 PLACES	3 187 €	_____	3 187 €
CONCESSION PERPETUELLE - TERRE 2 PLACES	2 635 €	_____	2 635 €
RENOUVELLEMENT CINQUANTENAIRE	2 016 €	_____	2 016 €

PRECISE que les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal fonction 026 – article 70311.

RAPPELLE que le tiers du prix du terrain des concessions perpétuelles sera reversé au budget du Centre Communal d'Action Sociale.

(Délibération n°03.04.2021 adoptée à l'UNANIMITE)

FINANCES COMMUNALES

Attribution de subventions aux associations – Exercice budgétaire 2021 – 1^{ème} répartition.

L'assemblée communale :

APPROUVE la liste des subventions de fonctionnement attribuées, telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

Secteur	Attributaire	Libellé	BP 2021
citoyenneté	Association de gestion du foyer des Peyrards et Mayans	Subvention annuelle de fonctionnement	2 400,00
citoyenneté	CIQ du vallon des Peyrards	Subvention annuelle de fonctionnement	200,00
citoyenneté	Cercle populaire	Subvention annuelle de fonctionnement	300,00
citoyenneté	SOS Femmes	Politique de la Ville - Actions contre les violences conjugales	4 150,00
citoyenneté	CIQ de Notre Dame Limite	Subvention annuelle de fonctionnement	200,00
citoyenneté	CIQ les Caillols	Subvention annuelle de fonctionnement	200,00
citoyenneté	Animateurs sociaux urbains sans frontière	Subvention annuelle de fonctionnement	300,00
citoyenneté	Association des commerçants de Notre Dame Limite	Subvention annuelle de fonctionnement	300,00
citoyenneté	Association des commerçants de Notre Dame Limite	Frais exceptionnel COVID - Mise en place vente en ligne	300,00

Secteur	Attributaire	Libellé	BP 2021
citoyenneté	Association des entreprises de la ZAC de la Haute Bédoule	Subvention annuelle de fonctionnement	300,00
citoyenneté	Centre social la Gavotte Peyret	Politique de la Ville - Animation, prévention et citoyenneté des jeunes	5 000,00
culture	Centre culturel Louis Aragon	Programmation culturelle	6 000,00
culture	Centre culturel Louis Aragon	Expositions Jardin des arts	4 000,00
culture	Les Fantaisies de Tata Patchouli	Subvention annuelle de fonctionnement	150,00
culture	Association culturelle des Français d'origine arménienne	Subvention annuelle de fonctionnement	600,00
culture	Kalliste	Subvention annuelle de fonctionnement	270,00
culture	COBIAC	Subvention annuelle de fonctionnement	270,00
culture	Les amics de Mesclum	Subvention annuelle de fonctionnement	135,00
culture	Les Balladins de l'Estello	Subvention annuelle de fonctionnement	600,00
culture	MJC Septèmes centre	Subvention annuelle de fonctionnement	15 900,00
culture	MJC Septèmes centre	Contrat enfance jeunesse - Activités ALSH	14 600,00
culture	MJC du vallon des Peyrards	Subvention annuelle de fonctionnement	2 300,00
culture	Nuits méfis	Subvention annuelle de fonctionnement	270,00
culture	Philatélistes septémois	Subvention annuelle de fonctionnement	100,00
culture	Association des Amis de l'Orgue de Septèmes-les-Vallons	Subvention annuelle de fonctionnement	300,00
culture	Label Italia	Subvention annuelle de fonctionnement	300,00
culture	Association Over Littérature	Subvention annuelle de fonctionnement	270,00
culture	Les amis de la médiathèque et du jardin des arts	Subvention annuelle de fonctionnement	500,00
enfance	ALEES	Subvention annuelle de fonctionnement	57 000,00
environnement	Amicale du comité communal feux de forêt	Subvention annuelle de fonctionnement	300,00
environnement	Amicale des sapeurs-pompiers des Pennes Mirabeau et Septèmes	Subvention annuelle de fonctionnement	300,00
environnement	Colinéo Assenemce	Subvention annuelle de fonctionnement	270,00
environnement	CRIIRAD	Subvention annuelle de fonctionnement	70,00
environnement	Abeille provençale	Subvention annuelle de fonctionnement	300,00
environnement	MNLE 13	Subvention annuelle de fonctionnement	270,00
environnement	SOS abeilles 13	Subvention annuelle de fonctionnement	200,00
environnement	Syndicat de Chasse	Subvention annuelle de fonctionnement	1 000,00
environnement	Association Etang de Berre	Subvention annuelle de fonctionnement	150,00
environnement	Syndicat de chasse	Débroussaillage et aide à l'arrosage	2 000,00

Secteur	Attributaire	Libellé	BP 2021
environnement	Transport Ferroviaire et développement local à Septèmes-les-Vallons	Subvention annuelle de fonctionnement	300,00
environnement	S3V Septèmes-les-Vallons Végétation en Ville	Subvention annuelle de fonctionnement	300,00
festivités	Comité des fêtes	Subvention annuelle de fonctionnement	48 000,00
festivités	Comité des fêtes de la CRS autoroutière Provence	Subvention annuelle de fonctionnement	300,00
jeunesse	Centre social la Gavotte Peyret	Contrat enfance jeunesse-accueil de jeunes 12-17 ans	22 000,00
jeunesse	Foyer socio-éducatif collègue Marc Ferrandi	Subvention annuelle de fonctionnement	1 800,00
jeunesse	Prévention routière	Subvention annuelle de fonctionnement	400,00
jeunesse	Section jeunes sapeurs-pompiers les Pennes Mirabeau et Septèmes	Subvention annuelle de fonctionnement	300,00
mémoire et paix	Fondation du Camp des Milles	Subvention annuelle de fonctionnement	150,00
mémoire et paix	ARAC	Subvention annuelle de fonctionnement	600,00
mémoire et paix	Association des médecins prévention contre la guerre nucléaire	Subvention annuelle de fonctionnement	70,00
mémoire et paix	Comité septémois pour la Paix	Subvention annuelle de fonctionnement	300,00
mémoire et paix	FNACA	Subvention annuelle de fonctionnement	600,00
mémoire et paix	Mémoires vivantes	Subvention annuelle de fonctionnement	270,00
mémoire et paix	Association des amis du musée de la Résistance	Subvention annuelle de fonctionnement	30,00
mémoire et paix	Promémo UMR Tèleemme	Subvention annuelle de fonctionnement	270,00
mémoire et paix	Septèmes mémoire et patrimoine	Subvention annuelle de fonctionnement	200,00
petite enfance	Association de Loisirs Educatifs de l'Enfance Septémoise	Accueil de loisir maternel	34 000,00
santé	Aides Provence	Subvention annuelle de fonctionnement	70,00
santé	Association Valentin Haüy	Subvention annuelle de fonctionnement	30,00
santé	Association des donneurs de sang bénévoles	Subvention annuelle de fonctionnement	200,00
santé	APF France HANDICAP	Subvention annuelle de fonctionnement	150,00
santé	Association des sclérodermiques	Subvention annuelle de fonctionnement	200,00
santé	Association française contre la myopathie	Subvention annuelle de fonctionnement	70,00
santé	Association régionale des greffés du cœur	Subvention annuelle de fonctionnement	70,00
santé	Comité départemental de la ligue contre le cancer	Subvention annuelle de fonctionnement	30,00
santé	Fédération française de cardiologie	Subvention annuelle de fonctionnement	30,00
santé	L'espoir 13 don d'organes	Subvention annuelle de fonctionnement	300,00
santé	Espoir contre la mucoviscidose	Subvention annuelle de fonctionnement	150,00

Secteur	Attributaire	Libellé	BP 2021
séniors	Entraide solidarité 13- comité Septèmes Lou Galoubet	Subvention annuelle de fonctionnement	800,00
séniors	Association de loisirs 3ème âge de Notre Dame Limite	Subvention annuelle de fonctionnement	800,00
séniors	Association de loisirs de la Haute Bédoule	Subvention annuelle de fonctionnement	800,00
séniors	Section CGT des retraités	Subvention annuelle de fonctionnement	800,00
Séniors	Centre social la Gavotte Peyret	Politique de la Ville - Santé et lutte contre l'isolement des séniors	1 500,00
séniors	Association les séniors des Peyrards	Subvention foyer séniors	800,00
séniors	Association de loisirs séniors oustaou René Payan	Subvention annuelle de fonctionnement	800,00
social	Centre social la Gavotte Peyret	Subvention annuelle de fonctionnement	58 771,00
social	CCAS	Subvention annuelle de fonctionnement	67 703,20
social	Comité des œuvres sociales	Subvention annuelle de fonctionnement	36 690,52
social	Comité des œuvres sociales	Chèques vacances	30 167,76
solidarité	ATD quart monde	Subvention annuelle de fonctionnement	120,00
solidarité	Secours populaire français	Subvention annuelle de fonctionnement	1 200,00
solidarité	APERS	Politique de la Ville - Aide et accompagnement des victimes	1 100,00
solidarité	CDAD	Politique de la Ville - Consultations juridiques	952,00
solidarité	Centre social la Gavotte Peyret	Politique de la Ville - MOVE	6 500,00
solidarité	Secours catholique	Activité "donne-moi la clé"	800,00
solidarité	Secours catholique	Subvention annuelle de fonctionnement	300,00
sport	Sports olympiques Septèmes	Equipe première	1 600,00
sport	Association sportive collège Marc FERRANDI	Subvention annuelle de fonctionnement	900,00
sport	Association sportive Les Tourelles	Subvention annuelle de fonctionnement	150,00
sport	Cercle bouliste du Grand Pavois	Subvention annuelle de fonctionnement	100,00
sport	L'Etoile Bouliste Septémoise	Ateliers périscolaires	500,00
sport	L'Etoile Bouliste Septémoise	Ateliers pauses méridiennes	2 500,00
sport	Football Club Septèmes	Subvention équipe hors tournois et équipe première	3 500,00
sport	Mutuelle sport loisir culture	Subvention annuelle de fonctionnement	200,00
sport	SCOS	Subvention annuelle de fonctionnement	9 500,00
sport	Sports olympiques Septèmes	Subvention équipe hors tournois et équipe première	10 280,00
sport	Sports olympiques Septèmes	Ateliers périscolaires	1 080,00
sport	tennis club septémois	Subvention annuelle de fonctionnement	6 500,00
sport	USCS	Subvention annuelle de fonctionnement	200,00
sport	La boule septémoise	Subvention annuelle de fonctionnement	100,00

Secteur	Attributaire	Libellé	BP 2021
sport	tennis club septémois	Ecole de tennis	2 000,00
sport	USCS	Section cyclisme	200,00
sport	USCS	Section course à pied	800,00
sport	USCS	Section marche à pied	200,00
sport	USCS	Ecole d'athlétisme	2 500,00
sport	USCS	Ateliers périscolaires	2 160,00
sport	Sports olympiques Septèmes	Ecole de sport	1 000,00
sport	Sports olympiques Septèmes section basket	Subvention annuelle de fonctionnement	200,00
sport	Football Club Septèmes	Subvention équipe première	1 600,00
sport	Football Club Septèmes	Ecole de sport	1 000,00
sport	Football Club Septèmes	Equipe féminine	1 600,00
sport	USCS	Athlétisme à l'école	1 500,00

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions prévues pour les associations concernées.

PRECISE que les crédits correspondant ont été inscrits au Budget Primitif 2021 en section de fonctionnement – articles 6574 et 657362, chapitre 65.

(Délibération n°04.04.2021 adoptée à l'UNANIMITE - 2 abstentions Hocine BEN-SAÏD, Gaëlle LECOQ)

FINANCES COMMUNALES

Procédure des Autorisations de Programme et Crédits de paiement (AP/CP) – Création et modification des AP et CP existants.

L'assemblée communale :

APPROUVE les suppressions, modifications et créations d'Autorisations de Programme et Crédits de Paiement telles que présentées par Monsieur le Maire.

PRECISE que les nouveaux Crédits de Paiement ont été inscrits au Budget Primitif 2021 en section d'investissement.

(Délibération n°05.04.2021 adoptée à l'UNANIMITE)

FINANCES COMMUNALES

Procédure des Autorisations d'Engagement et Crédits de Paiement (AE/CP) – Modification de l'AE et des CP existants.

L'assemblée communale :

APPROUVE les modifications de l'Autorisation d'Engagement et des Crédits de Paiement telles que présentées ci-après par Monsieur le Maire :

CODE AE	Autorisation d'engagement	Montant de l'AE	Révision BP 2021	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2020)	CP 2021 ouverts au titre de l'exercice 2021 et reste à financer pour les exercices suivants			
						Reports	BP 2021	BS 2021	2022
AE 2018 01	Atlas de biodiversité communal	53 500	15 800	69 300	49 221,95	0	20 000		78,05

(Délibération n°06.04.2021 adoptée à l'UNANIMITE)

FINANCES COMMUNALES

Admission de titres en non-valeur. Exercice budgétaire 2021.

L'assemblée communale :

DECIDE de déclarer en non-valeur, les titres de recettes couvrant la période de 2014 à 2020, pour un montant total de 7 198 €, dont le comptable public n'est pas parvenu à obtenir le recouvrement.

Ces titres correspondent à des factures des secteurs scolaires et petite enfance non réglées par les familles ainsi qu'à des factures d'enlèvements et frais de garde de véhicules abandonnés dans l'espace public, réclamées et non payées par leurs propriétaires.

Enfin, cette liste comporte un titre à l'encontre de l'URSSAF dont le montant est inférieur au seuil de recouvrement qui est fixé à 30 €.

AUTORISE l'inscription des écritures comptables correspondantes à l'article 6541 « créances admises en non-valeur », fonction 01, sur l'exercice 2021 du budget communal.

(Délibération n°07.04.2021 adoptée à l'UNANIMITE)

FINANCES COMMUNALES

Approbation du Budget Primitif – Exercice budgétaire 2021.

L'assemblée communale :

APPROUVE par nature, les propositions de dépenses et de recettes présentées par Monsieur le Maire au titre du budget primitif 2021, qui s'équilibre, en masse budgétaire totale, à la somme de 17 871 426 €.

(Délibération n°08.04.2021 adoptée à l'UNANIMITE)

COOPERATION INTERCOMMUNALE

Signature d'une convention de partenariat entre la Commune et la Métropole Aix-Marseille-Provence pour le soutien aux commerces de proximité du territoire Marseille Provence.

L'assemblée communale :

DECIDE de signer la convention de partenariat commerce de proximité avec la Métropole Aix-Marseille-Provence afin de faire bénéficier les commerçants éligibles, de l'aide aux loyers d'un montant de 50% du loyer versé par l'entreprise, dans une limite de 400 euros par entreprise.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat commerce de proximité avec la Métropole Aix-Marseille-Provence et tous les documents y afférents.

(Délibération n°09.04.2021 adoptée à l'UNANIMITE)

COOPERATION INTERCOMMUNALE

Elaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) du Territoire Marseille-Provence – Avis de la Commune sur la concertation et sur le projet de RLPi à arrêter.

L'assemblée communale :

DECIDE de donner un avis favorable aux propositions issues de la concertation et au projet de Règlement Local de Publicité intercommunal du Territoire Marseille-Provence.

DEMANDE à la Métropole Aix-Marseille-Provence après avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence, de tirer le bilan de la concertation et d'arrêter le projet de RLPi sur la base de ces propositions afin que celui-ci soit soumis à enquête publique.

(Délibération n°10.04.2021 adoptée à l'UNANIMITE)

COOPERATION INTERCOMMUNALE

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers – Exercice 2019.

L'assemblée communale :

A PRIS connaissance du rapport annuel de la Métropole Aix-Marseille-Provence relatif au prix et à la qualité

du service public d'élimination des déchets, pour l'exercice 2019.

PRECISE que ce rapport sera mis à la disposition du public, qui en sera avisé par voie d'affiche en mairie et

aux lieux habituels pendant au moins un mois.

(Délibération n°11.04.2021 – Rapport sans vote)

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Site de l'Oppidum des Mayans – Signature d'un protocole transactionnel avec Réseau de Transport Electrique Méditerranée (RTE).

L'assemblée communale :

DECIDE de signer la convention de protocole transactionnel avec RTE Méditerranée pour le versement d'une indemnité de 30 000 € à affecter au programme de valorisation de l'Oppidum des Mayans.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents y afférents.

S'ENGAGE à fournir à RTE Méditerranée les justificatifs de l'affectation de l'indemnité au programme de valorisation de l'Oppidum des Mayans.

(Délibération n°12.04.2021 adoptée à l'UNANIMITE)

ACTION SOCIALE

Conventionnement du logement Social.

L'assemblée communale :

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer le conventionnement en logement social des trois appartements situés respectivement Bâtiment C1-12 Résidence le Pré de l'aube, 33 avenue du 8 mai 1945 et enfin 179 avenue du 8 mai 1945.

(Délibération n°13.04.2021 adoptée à l'UNANIMITE)

CONSEIL MUNICIPAL

Dénomination d'une voie publique « Rue du Pré vert ».

L'assemblée communale :

DECIDE de dénommer « Rue du Pré vert » la voie de la résidence « Le Pré Vert » desservant les parcelles cadastrées de AL0375 à AL0377 ; de AL0380 à 0387 ; de AL0389 à AL0393 ; de AL0396 à AL0400 ; AL0402, AL0403 ; de AL0405 à AL0408 et de AL0410 à AL0417. En revanche, la numérotation des habitations reste inchangée.

AUTORISE Monsieur le Maire à faire effectuer toutes les démarches nécessaires pour mettre en œuvre cette décision.

(Délibération n°14.04.2021 adoptée à l'UNANIMITE)

CONSEIL MUNICIPAL

Dénomination d'une voie publique « Impasse du Parc ».

L'assemblée communale :

DECIDE de dénommer « Impasse du Parc », l'impasse se situant dans la résidence « Le Pré vert » et desservant les parcelles cadastrées de AL0433 à AL0435 et de AL0437 à AL0441. En revanche, la numérotation des habitations reste inchangée.

AUTORISE Monsieur le Maire à faire effectuer toutes les démarches nécessaires pour mettre en œuvre cette décision.

(Délibération n°15.04.2021 adoptée à l'UNANIMITE)

CONSEIL MUNICIPAL

Dénomination d'une voie publique « Impasse des Bois ».

L'assemblée communale :

DECIDE de dénommer « Impasse des Bois » la voie de la résidence « cité les Peyrets » desservant les parcelles cadastrées de AL0420 à AL0426, de AL0428 à AL0432 et la parcelle AL0436. En revanche, la numérotation des habitations reste inchangée.

AUTORISE Monsieur le Maire à faire effectuer toutes les démarches nécessaires pour mettre en œuvre cette décision.

(Délibération n°16.04.2021 adoptée à l'UNANIMITE)

ENVIRONNEMENT

Signature d'une convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 Millions d'Amis.

L'assemblée communale :

APPROUVE la signature avec la Fondation 30 millions d'Amis, de la convention pour la stérilisation et l'identification des chats errants, le coût annuel pour la Commune s'élevant à 1 750 €.

RAPPELLE que la convention a une durée d'une année (jusqu'au 31 décembre 2021) non reconductible tacitement.

ATTIRE l'attention sur le fait que pour des raisons comptables, la participation financière des deux parties devra être utilisée impérativement au plus tard le 31 décembre 2021. Passé cette date, la participation de la Commune ne pourra ni être remboursée ni être reportée sur l'année suivante.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

(Délibération n°17.04.2021 adoptée à l'UNANIMITE)

DEVELOPPEMENT DURABLE /ÉNERGIE

Mise à disposition de deux sites (terrains de tennis et ombrière du Grand Pavois) aux tiers-investisseurs souhaitant réaliser des installations photovoltaïques.

L'assemblée communale :

DECIDE la mise à disposition des cours de tennis et de l'ombrière du Grand Pavois, aux tiers-investisseurs souhaitant réaliser des installations photovoltaïques.

APPROUVE le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour cette opération en lien avec la réalisation d'un cadastre solaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

(Délibération n°18.04.2021 adoptée à l'UNANIMITE)

PATRIMOINE COMMUNAL

Convention SANOFI / Commune pour l'installation de piézomètres, chemin du Vallon du Maire, parcelle cadastrée section AR n° 11.

L'assemblée communale :

APPROUVE le projet de convention entre la Commune et SANOFI pour la mise en place de deux piézomètres sur la parcelle communale cadastrée section AR n° 11, sise chemin du Vallon du Maire, au droit du parking du boulodrome.

AUTORISE le Maire à signer cette autorisation et tous documents y afférents.

(Délibération n°19.04.2021 adoptée à l'UNANIMITE)

COMPTE RENDU

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte des décisions qui ont été prises en application de l'article L.2122-22 de ce même code.

Le compte-rendu de ces décisions est consultable à la Direction de l'Administration Générale de la ville aux heures d'ouverture de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 heures 15.